



CHALLENGE DES JEUDIS DE L'AS 2022

Ouvert à tous en formule stableford (les résultats sont enregistrés auprès de la FFG) .

Participation : Membres AS : 5 euros ; Autres joueurs : 8 euros

OBJECTIF : Permettre une compétition sportive tout au long de l'année.

Les classements s'effectuent en NET pour toutes les SERIES :

- **les joueurs Hommes – Handicap < 11,5 : DEPART des BOULES JAUNES,**
- **les joueuses Femmes – Handicap < 18,5 : DEPART des BOULES ROUGES.**
- **les joueurs Hommes – Handicap de 11,5 à 18,4 : DEPART des BOULES JAUNES,**
- **les joueurs Hommes – Handicap de 18,5 à 36 : DEPART des BOULES JAUNES,**
- **les joueuses Femmes – Handicap de 18,5 à 36 : DEPART des BOULES ROUGES.**

Les classements s'effectuent en NET MIXTE pour tous les AUTRES JOUEURS dont le handicap est compris entre 36 et 54 :

- **les joueurs Hommes – DEPART des BOULES JAUNES,**
- **les joueuses Femmes – DEPART des BOULES ROUGES.**

Les départs des BOULES BLEUES sont tolérés pour les joueurs âgés de plus de 80 ans.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Une affiche annonçant la compétition vous permettra de vous inscrire (jusqu'au mercredi midi).
Les départs se feront à partir de 10H30.

ORGANISATION DES DEPARTS : Par groupe de 3 joueurs

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

- **L'ENREGISTREMENT POUR CHAQUE JOUEUR SE FAIT DANS LA SERIE CORRESPONDANT A L'INDEX DU JOUR DE SA PREMIERE COMPETITION.**
- **ON PLACE LA BALLE SUR UNE ZONE GENERALE TONDUE A HAUTEUR DE FAIRWAY OU MOINS.**
- **AU RETOUR, LES JOUEURS REMETTENT LEUR CARTE A L'ACCUEIL.**
- **RESPECT DU JEU LENT.**
- **SI LE TERRAIN SE JOUE DANS DES CONDITIONS « ANORMALES » (départs avancés, exemple l'hiver), LES RESULTATS NE SERONT PAS ENREGISTRES AUPRES DE LA FFG, MAIS SERONT ENREGISTRES POUR LES JEUDIS DE L'AS.**

RESULTATS :

- Le classement se fera pour tous sur la base du cumul des 3 meilleurs scores et pour les **joueurs/joueuses étant Membres à l'AS.**
- La remise des prix se fera lors de la dernière compétition des Jeudis de l'AS. A cette occasion, un pot sera offert par l'AS.
- La totalité des droits d'inscription sera utilisée pour la dotation en lots.